

Hommage à Georges Kellens

par

Michel Pâques

Professeur ordinaire et doyen de la Faculté de droit de l'Université de Liège

Georges KELLENS est docteur en droit, licencié en criminologie et docteur en sciences criminologiques de l'Université de Liège.

Il commence sa carrière comme avocat et devient en même temps assistant en droit pénal et en criminologie au service du procureur général baron Constant (1963-1972). Il est chargé de cours en 1972 et professeur ordinaire en 1978.

Très tôt, sa prédilection pour la criminologie s'affirme. Il enseigne la pénologie dès 1972, la criminologie dès 1974. Pour autant, il n'a jamais cessé de s'intéresser au droit pénal. Il a été suppléant puis titulaire du cours de droit pénal comparé de 1967 à 1972 et de 1987 à aujourd'hui. Il a même accepté, pendant de longues années, la suppléance du cours de droit pénal général au moment où celui-ci était vacant, jusqu'à ce qu'il soit attribué.

Ceci montre le sens de l'intérêt général qui est celui de Georges KELLENS, n'hésitant pas à infléchir ses propres choix pour le service de la Faculté.

Les services à la communauté qu'il a rendus sont fort nombreux. Un de ceux-ci, sans doute le plus lourd et le plus visible, est bien entendu la présidence de l'École liégeoise de criminologie Jean Constant, qu'il a exercée du 1^{er} octobre 1989 au 21 septembre 1997 puis du 20 septembre 2004 à septembre 2006.

Nombreuses aussi sont les missions que George KELLENS a assumées, recommandé par son expertise, dans des commissions d'avis parlementaires, gouvernementales, locales, dans des comités scientifiques et au sein du milieu associatif. La liste est longue des rapports de recherches collectifs qu'il a dirigés au profit d'un grand nombre d'organismes publics, favorisant ainsi le développement de la recherche au sein du service de criminologie.

Ses travaux et sa réputation ont convaincu l'Université libre de Bruxelles de lui proposer la chaire Francqui, en 1985, et plusieurs universités étrangères de l'inviter à y dispenser des cours. Sa notoriété a en effet largement dépassé le cadre des frontières nationales. Une des marques les plus nettes de cet enviable statut fut la récente élection de Georges KELLENS à la présidence de la Fondation internationale pénale et pénitentiaire, installée à Berne. Il en était membre élu depuis 1989, membre votant de la délégation belge depuis 2000 et vice-président pour la période 2001-2005.

La liste des publications de Georges KELLENS est longue. Outre la criminologie en général, la délinquance (notamment la délinquance économique), la drogue, l'administration de la justice pénale, la protection de la jeunesse et les peines ont été parmi ses thèmes favoris. Il y a chez lui un sens du titre qui n'échappe pas. Je cite « Du crime en col blanc au délit de chevalier » publié dans les *Annales de la Faculté de droit de Liège* en 1968, « Punir et puis après ? », dans *Le Soir* du 5 septembre 1983, « Comment peut-on être délinquant ? », en 1983, dans la *Revue d'action sociale* où il publiera aussi, en 1987, « Mauvais pauvres, structures d'accueil vagabondes ». Citons encore « La longue marche des criminologues », dans *Punir, mon beau souci*, publié en 1984, ou « Sens et non-sens de la peine », en 1993. Enfin, qui ne se sent touché par *Qu'as-tu fait de ton frère ?*, publié en 1986 chez Mardaga, ou par *La mesure de la peine*, devenu plus simplement *Punir* dans la dernière édition, celle qu'il me remit en cadeau de bienvenue quand il me fut donné, il y a cinq ou six ans, de bénéficier d'un bureau en face du sien.

C'est cette personnalité-là de Georges KELLENS que j'ai personnellement connue, que je connais : celle d'un homme proche, soucieux d'autrui. Ce voisinage nous a permis d'échanger des propos parfois techniques, souvent plus généraux sur la criminologie, les études ou le sens de la vie. Georges KELLENS aimait l'Université sans compter son temps. J'ai beaucoup appris. Comme tant d'autres à qui Georges KELLENS a transmis sens et connaissances.

Je lui adresse les remerciements de la Faculté de droit et lui souhaite de nombreuses et nouvelles sources de satisfaction dans sa présidence internationale, dans sa vie privée et à l'Université quand il le voudra.